



Unité de Formation par Apprentissage

Lycée Camille Claudel

FOURMIES

Le métier

Le titulaire de ce bac pro intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois ou en matériaux dérivés du bois.

Son activité consiste à :

- préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et des normes de la construction bois et des contraintes de l'entreprise ;
- réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de préfabrication et de mise en œuvre de la charpente et de la construction bois ;
- organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier de construction bois dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

Le technicien constructeur exerce son activité dans les entreprises artisanales ou industrielles qui fabriquent et installent des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés, dans les domaines du bâtiment, de l'habitat et de l'environnement.

La formation

Formation en 3 ans en alternance UFA/Entreprise ou en 2 ans pour les titulaires d'un CAP

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

Enseignement général : **1050** heures pour les 3 ans

Enseignement technologique et professionnel : **1050** heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en cours de formation (CCF).

La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

UFA du Lycée Camille Claudel

1 rue Paul Lafargue – BP 139
59613 FOURMIES

Contactez le Directeur Délégué

Tél. : 03.27.56.42.50

Mail : ufa.claudel@ac-lille.fr

Les conditions d'accès à la formation

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
Etre âgé entre 16 et 25 ans (Dérogation possible)
Etre déclaré(e) apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire).

Ce bac pro se prépare en trois ans après la classe de troisième. Les élèves titulaires d'un CAP du secteur Bois peuvent aussi être admis en section du bac pro.

Le rythme de l'alternance

**2 semaines en centre de formation,
2 semaines en entreprise**

Les débouchés à l'issue de la formation

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS du secteur bois.

Les métiers :

- charpentier(ière) bois
- menuisier(ière)

Poursuite d'études possibles :

- BTS Systèmes constructifs bois et habitat

